

CONSEIL MUNICIPAL de LIORAC-sur-LOUYRE

Du 05 juillet 2023

(En application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le compte rendu de la séance doit être affiché dans la huitaine).

Convocation du 30 juin 2023

Présents : Messieurs Monteil Jean-Claude, Thibault Eric, Boyer Sylvain, Favre Jean-Claude, Maury Vincent, Mesdames Peyret-Lacombe Aude, Ribeyrens Annie

Absents : Vogley David, Thierry Wilkinson Guillaume

Absent excusé : Ollivier-Ozbir Muriel (pouvoir à Mme Ribeyrens Annie)

Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : Mme Ribeyrens Annie

Début de la séance : 20 h 10

Lecture du compte rendu du 28 avril 2023

Lecture a été faite par Monsieur le Maire. A l'unanimité, le Conseil l'a approuvé.

Agence Postale Communale

➤ **Horaires** :

Après avoir fait un sondage auprès de la clientèle de l'APC dans le cadre du fonctionnement et de la fréquentation de notre agence, Marie-Christine Brugeaud en concertation avec Monsieur Georges Erdois responsable d'Animation des Partenariats (Bureau du Bugue), il ressort que les horaires particulièrement matinaux pratiqués à Liorac n'ont pas d'équivalents en Corrèze, Creuse, Dordogne et Haute-Vienne.

Le Conseil a décidé de proposer à Marie-Christine les horaires suivants :

➤ **Heures d'ouverture au public** :

. lundi : de 09 h 45 à 12 h 45

. mardi : de 09 h 45 à 12 h 45

. jeudi : de 09 h 45 à 12 h 45

. vendredi : de 09 h 45 à 12 h 45

. samedi : de 09 h 00 à 12 h 00

pour un total de 15 heures contre 12 heures auparavant.

➤ **Contrat de l'Agent Administratif** :

Son contrat se termine le 17 juillet 2023, il devra donc être renouvelé à partir du 18 juillet avec les nouvelles conditions concernant les horaires.

➤ **Frais kilométriques** :

Dans le cadre de ses formations, l'agent a été amené à utiliser son véhicule pour se déplacer ce qui a engendré des frais kilométriques à hauteur de : **61 € 44** que nous devons lui régler, somme prise en charge par la poste qui nous remboursera.

A l'unanimité, le Conseil valide cette proposition.

Logement ancien presbytère

Le Maire informe qu'une famille de 5 enfants serait intéressée pour la location du presbytère. Le Conseil Municipal a décidé de faire réaliser un diagnostic général du bâtiment. Un devis chiffré a été demandé pour un diagnostic général du bâtiment. Rendez-vous a été pris avec Expert Habitat 24100 Bergerac pour le 12 juillet 2023.

A l'unanimité, le Conseil a approuvé cette proposition.

Situation des agents

➤ **Agent des écoles maternelles :**

Sa mise en retraite est effective **au 01 septembre 2023**. La commune de Montclar a recruté une remplaçante. De notre côté, nous devons supprimer le poste sur Liorac. Le salaire sera à partager entre les 3 communes du RPI.

➤ **Agent d'animation :**

A compter **du 31/08/2023**, l'agent ne souhaite pas renouveler son contrat garderie. **BASE** prendra le relais pour la continuité de ce service. Un devis de **15 053 € 50 TTC** pour l'accueil **du matin et du soir** nous a été adressé pour **654,50 heures** réparties sur 36 semaines de l'année scolaire 2023/2024.

A l'unanimité, le Conseil a approuvé ces décisions.

21 h 10 arrivée Sylvain Boyer

Rentrée scolaire 2023/2024

➤ **Prix cantine scolaire :**

En accord avec les communes de St Georges de Montclard et St Félix de Villadeix, dès la rentrée prochaine, le coût du repas sera porté à **2 € 85 contre 2 € 75** jusqu'ici.

A l'unanimité, Le Conseil approuve cette augmentation.

➤ **Devis garderie :**

BASE nous a fait parvenir un devis **de 5 083 € 00 TTC** pour l'accueil du mercredi après midi de 12 h à 18 h 30 soit 6 h 30 par mercredi représentant **221 heures** réparties sur 36 semaines de l'année scolaire 2023/2024.

A l'unanimité, le Conseil approuve cette proposition.

➤ **Tarifs garderie :**

Tarifs uniformisés entre les communes du RPI, suivant le quotient familial (Suppression de la mention « avec » ou « sans » carte bus).

Projet parking

2 devis nous sont parvenus :

- **Cabinet GEOVAL Géomètre-Expert 24100 Bergerac** : d'un montant **de 585 € HT** soit **702 € TTC** pour un relevé topographique du terrain,
- **MERLIN/ANGLADE architecte 24000 Périgueux** : d'un montant **de 2 500 € HT** soit **3000 € TTC** pour la conception du parking municipal de 10 places.

A la majorité, le Conseil valide les deux devis :

Abstention : 0

Contre : 1

Pour : 7

Déclarations sinistres auprès de la SMACL

- **Bureau secrétariat :**
Une plaque de plâtre s'étant détachée du plafond et le reste menaçant de tomber, nous avons fait constater par un artisan ce dégât. Nous avons transmis le 13/06/2023 à notre assurance le devis établi par l'entreprise Cesilla Gérard pour un montant de **1 535 € HT ou 1 842 € TTC**. A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement.
- **Cantine scolaire :**
Un violent orage s'étant abattu sur Liorac le week-end du 03 au 04 juin 2023, le compteur électrique qui alimente le bâtiment communal a disjoncté provoquant la perte du contenu du congélateur.
- **Salle de classe :**
Notre salle de classe a subi un dégât des eaux suite à un orage dans la nuit du 21 au 22 juin 2023, de l'eau s'est infiltrée par le plafond.
- **Salle des fêtes :**
Nous avons constaté la présence d'humidité dans les WC de la salle polyvalente ce qui a provoqué un décollement de la faïence sur une partie d'un mur. Le reste du carrelage menace de tomber.
Nous allons faire passer un plombier afin d'essayer de trouver la source de l'infiltration et y remédier au plus vite. Nous avons condamné la porte d'un WC homme afin d'éviter qu'un incident ne survienne.

Recensement de la population 2024

Liorac est concernée par l'enquête de recensement des habitants de notre commune **du 18 janvier au 17 février 2024**. Nous devons désigner un coordonnateur communal qui bénéficiera d'une journée de formation spécifique et obligatoire au 4^{ème} trimestre 2023, assurée par l'INSEE.

Mr Jean Claude MONTEIL, maire, Brigitte Montauriol-Denoyer adjoint administratif et Annie IRBEYRENS Conseillère municipale se répartiront cette charge. Reste à trouver un agent recenseur.

Situation comptabilité

- **Provisions pour dépréciation de créances :**
Budget Principal : un état de provisionnements des créances non recouvrées depuis plus de 2 ans pour les années 2017-2019-2020-2021, émanant de la Trésorerie de Bergerac, pour un montant de 1 069,79€ est à inscrire au titre de provisions au Budget 2023, Article 6817.
- **Application de la fongibilité des crédits :** l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse en autorisant le Conseil Municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise le maire à signer tout document permettant l'application des présentes délibérations.

Epicerie participative

Monsieur Chastanet , Président de L' Association « L'Epie sur Louyre », nous a transmis un courrier nous demandant de mettre gratuitement à la disposition de celle-ci le local de la salle de la galerie.

A la majorité, le Conseil a décidé de répondre favorablement à cette demande par :

Abstention : 0
Contre : 3
Pour : 5

Attribution de subventions pour projets en cours

➤ Projet MAM :

Les services de l'Etat (DETR 2023) nous a alloué une subvention de : **57 735 €** calculée sur la base d'un taux de 30 % appliqué à une dépense de **192 450 €**.

Le Conseil Départemental de la Dordogne nous a alloué une subvention de : **38 490 €** calculée sur la base d'un taux de 20 % appliqué à une dépense de **192 450 €**.

➤ Extension terrasse Multiple Rural :

Le Conseil Départemental de la Dordogne nous a alloué une subvention de **2 429 € 35** calculée sur la base d'un taux de 20 % appliqué à une dépense de **12 146 € 77**.

Cette extension ayant été abandonnée, la question posée est « peut-on basculer cette somme sur le projet adressage ? » Cette décision sera transmise au CD24 pour les en informer.

Point sur SMD3 – motion de défiance

Suite au mécontentement des administrés, un collectif citoyen cherchant des solutions humaines et adaptées pour mettre en échec l'incompétence de la gestion du SMD3, s'est créé pour une remise à plat de la collecte des déchets et a rédigé un modèle de pétition que toutes les communes devraient voter lors de leur Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil a validé cette démarche de rédiger la motion de défiance adaptée à notre commune.

Questions diverses

➤ Achat armoires bureau secrétariat mairie :

Vu le nombre de dossiers à classer et pour palier au manque de rangement, nous avons jugé nécessaire de commander deux armoires pour une valeur de : **1 138 € 29 TTC**.

A l'unanimité, le Conseil a validé cette proposition.

➤ Projet solaire Liorac-sur-Louyre :

Un projet solaire, sur l'ancienne carrière occupée autrefois par la vile de Bergerac qui y déposait ses ordures, est à l'étude par les services d'EDF pour la pose de panneaux photovoltaïques

Le Conseil a voté :

Abstentions : 2

Contre : 3

Pour : 3

Convention SPA

Nous avons reçu une convention de fourrière 2023 pour laquelle nous avons contribué à une subvention de **225 euros** calculée sur la base de **0 € 90** par habitant.

Renouvellement contrat VASSI

Nous avons reçu un renouvellement de contrat pour la vérification des équipements sportifs et de l'aire de jeux dont la validité couvre les années 2024 – 2025 – 2026. Etait joint au contrat un devis de : **279 € HT ou 334 € 80 TTC** que nous devons signer et retourner. Ce devis est mis en attente, puisque le projet « aire de jeux » n'a pas encore vu le jour.

Scouts

Une demande nous a été faite pour accueillir dans notre salle polyvalente une troupe de scouts des EEIF pour les nuits du 17 au 18 juillet 2023 et du 18 au 19 juillet 2023.

Le Conseil n'a pas pu délibérer car le vote est le suivant :

Abstentions : 0

Contre : 4

Pour : 4

Micro Folie

Nous informons nos administrés que Micro Folie viendra s'installer à nouveau à la salle polyvalente de Liorac du 07 août au 10 août 2023.

Facture BASE – espaces verts

Nous avons une facture en attente d'une valeur de : **3 762 € TTC** concernant du désherbage, de la tonte et taille de divers végétaux pour une superficie totale de 7500 m2, et 850ml qui aux dires du maire n'ont pas été effectués en totalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50

PATRONYMES	SIGNATURES
MONTEIL Jean-Claude	
OLLIVIER OZBIR Muriel	
THIBAUT Eric	
BOYER Sylvain	
FAVRE Jean-Claude	
MAURY Vincent	
PEYRET-LACOMBE Aude	
VOGLEY David	
THIERRY WILKINSON Guillaume	
RIBEYRENS Annie	